

CONCLUSION.

Enfin, je terminerai cet appendice déjà trop long, en posant la question suivante aux hommes éclairés, désintéressés et honnêtes.

Celui qui ne fait que reproduire l'histoire, que citer des documents authentiques, afin de se défendre contre des agressions outrageantes et déplacées, est-il plus coupable que les historiens, que ceux qui les ont publiés et consignés dans les annales du pays ?

Non, car tout ce qui est tombé dans le domaine de l'histoire appartient à l'histoire dont les renseignements sont là, pour instruire, pour renseigner, pour faire connaître la vérité. Et celui qui s'écarte de cette maxime, de cette loi fondamentale, pour cacher des fautes qui l'atteignent, ne sera jamais un écrivain de quelque valeur, encore moins un historien, mais un faiseur d'histoires ! . . .

Quant à moi j'ai raconté et reproduit l'histoire vraie avec tous les ménagements possibles, et cependant l'on m'en fait un crime ; mais pour répondre plus victorieusement encore à cette question, je citerai les autorités suivantes, qui émanent de la plume d'hommes aussi savants que consciencieux :